



Tarbes le 10 juillet 2018

DIRECCTE Occitanie



Guide pratique à l'attention des TPE et PME d'Occitanie
pour simplifier et faciliter l'accès à l'offre de services de l'État
(questions développement économique, emploi, travail)

Gérer vos ressources humaines, vous développer, vous financer, innover, surmonter vos difficultés...

Afin de simplifier et faciliter l'accès des TPE et des PME à son offre de services, la DIRECCTE Occitanie a édité un guide pratique pour les entreprises.

Ce document aidera les responsables de TPE ou de PME et tous les acteurs en relation avec les entreprises à trouver le bon contact ou le service web susceptible de répondre à leurs besoins.

De A comme « accord d'entreprise » à V comme « veille économique », la DIRECCTE Occitanie publie un guide qui présente son offre de services en faveur des entreprises de moins de 250 salariés.

Le document, très pratique, est organisé en 5 grandes thématiques :

- gérer vos ressources humaines
- vous développer
- vous financer
- innover
- surmonter vos difficultés

Dans un souci de **simplification** chaque thématique est organisée sous la forme de questions-réponses.

Des questions très concrètes

Le propos est volontairement simple et va à l'essentiel tout en permettant à l'entreprise de trouver le bon contact, le service web ou la plateforme de télé-déclaration susceptible de répondre à ses besoins : comment enregistrer un accord d'entreprise, comment recourir à l'activité partielle, où s'informer en matière de droit du travail, comment obtenir un financement pour innover, comment résoudre à l'amiable un différend avec un partenaire économique, faire face à des pratiques commerciales abusives, assurer sa sécurité informatique...? Voici quelques exemples de questions que les entreprises se posent et auxquelles la DIRECCTE peut apporter des réponses.

Pour répondre aux besoins des responsables des TPE ou de PME

Le document s'adresse aux responsables de TPE ou de PME.
Il servira aussi à tous les partenaires de la DIRECCTE et réseaux d'acteurs qui accompagnent les TPE et PME d'Occitanie et qui pourront ainsi mieux orienter les entreprises vers les solutions offertes par la DIRECCTE.

Ce guide est disponible en ligne et téléchargeable sur le site internet de la DIRECCTE Occitanie www.occitanie.direccte.gouv.fr

ou

<http://occitanie.direccte.gouv.fr/L-offre-de-services-de-la-Direccte-en-faveur-des-petites-et-moyennes>



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

[facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées](https://www.facebook.com/Prefet-des-Hautes-Pyrenees) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/Prefet65)

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>